

Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Vélo Route 2018



Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Oualification:

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 06 avril 2018 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Minimes (F/G)	né(e) s en 2004 et 2005
- Cadet (te) s	né(e) s en 2002 et 2003
- Juniors	nés en 2000 et 2001
- Espoirs	nés entre 1996 et 1999
- Seniors	nés entre 1979 et 1995
- Vétérans	nés entre 1969 et 1978
- Super Vétérans	nés entre 1959 et 1968
- Anciens	nés en 1958 et avant
- Féminines	nées en 2001 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

- * <u>Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T.</u> (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional <u>de la spécialité (route)</u> de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux). <u>Voir période de référence</u>.
- * -Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours. Voir période de référence. Présentation des deux licences.

<u>Période de référence</u>: du 1^{er} juin de la saison précédente à la date limite de clôture des engagements a ce fédéral. Attention les épreuves effectuées entre la date limite des inscriptions et la date du fédéral ne sont pas prises en compte sur aucune des années (N ou N-1)

- * -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2018 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2017 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2018.
- * -<u>De même, tout coureur</u> (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.
- * -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 4 JUIN 2018.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire:

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel:

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, <u>les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.</u>
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre la montre et de cyclo-cross.
- · Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

<u>Il serra demander un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.</u>

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de:

* Minimes * Minimes Féminines * Cadets * Cadettes * Juniors * Espoirs	= 40km = 30km = 60km = 30km = 80km = 90km	* Seniors* Vétérans* Super Vétérans* Anciens* Féminines	= 100km = 80km = 70km = 60km = 60km
---	--	---	---

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple peuvent décidés de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement:

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales :

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourront bien sûr participer à ce prix d'équipe). En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Echauffements:

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension <u>d'UN AN</u> du Comité du coureur concerné.

Réclamation:

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

